



Commune de SAINT JULIEN LE MONTAGNIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS

Centre Communal d'Action Sociale

Accueillir

Ecouter

Informer

Conseiller

Orienter

Soutenir

**Dans le cadre de ses missions facultatives,
le CCAS de St Julien souhaite mettre en place :**

- Des permanences d'écoute, conseil, information,
- Des visites et aides ponctuelles aux personnes en difficulté,
- Des repas festifs/colis de Noël pour les aînés,
- Le portage des repas à domicile,
- Des appels aux dons pour les plus démunis (meubles, électro-ménager, etc...)
- Des visites ou appels téléphoniques de courtoisie aux personnes âgées ou isolées (sur demande),
- Des rencontres intergénérationnelles,
- L'aide à la rédaction de divers courriers / CV,
- Diverses activités ponctuelles (mini-conférences, ateliers, goûters, etc..).



Permanences CCAS

Sur rendez-vous, les mardis et
jeudis de 15h00 à 18h00

*Renseignements et prises de
rendez-vous / Administratif :*

04 94 80 04 78

Adresse mail :

mairie.stjulien.ccas@orange.fr

Local CCAS :

Mairie de Saint-Julien
22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 Saint-Julien



Commune de SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS vous présente ses missions légales :

- Instruction des dossiers d'aide sociale et transmission au Conseil Départemental : Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), Prestation de Compensation du Handicap (PCH), demande d'ouverture de droits auprès des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH), Complémentaire santé solidaire (CMU),
- Réception et transmission des dossiers d'Allocation Personnalisée à l'Autonomie (APA),
- Instruction des dossiers du Revenu de Solidarité Active (RSA)
- Analyse des besoins sociaux,
- Constitution et mise à jour d'un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale résidant sur la commune,
- Domiciliation des personnes sans résidence stable.